

Séance ordinaire du 7 mars 2018
Salle du Conseil, 500, rue Desjardins, Marieville

Présences en début de séance :

Mme Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu, et MM. Michel Arseneault, maire de Rougemont, Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire, Louis Bienvenu, conseiller et représentant de Marieville, Jacques Ladouceur, maire de Richelieu, Denis Paquin, maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir, Yvan Pinsonneault, maire d'Ange-Gardien, et Robert Vyncke, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Sont également présentes à l'ouverture de la séance : Mmes Anne-Marie Dion, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et Susie Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Rouville.

Les membres présents forment quorum sous la présidence du préfet, M. Jacques Ladouceur.

Résolution 18-03-040

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le préfet M. Jacques Ladouceur, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 00 et invite les conseillers régionaux à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Sur proposition de Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance du conseil du 7 février 2018, dépôt pour adoption
3. Période de questions no 1 réservée au public
4. Aménagement du territoire :
 - 4.1 Analyse de la conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé :
 - 4.1.1 Règlement 17-R-186-4 de Richelieu
 - 4.1.2 Règlement 827-17 d'Ange-Gardien
 - 4.2 Problématique de la renouée du Japon – espèce exotique envahissante
 - 4.3 Modification de la résolution 15-05-9656
5. Gestion des cours d'eau :
 - 5.1 Modification de la quote-part des travaux de cours d'eau
6. Gestion des matières résiduelles :
 - 6.1 Programme de compensation aux municipalités pour la valorisation des matières résiduelles – 2e versement 2017
 - 6.2 Acquisition du terrain de Saint-Césaire, précisions
7. Service incendie
8. Développement économique :
 - 8.1 Répartition budgétaire de la campagne de promotion touristique 2018
9. Piste cyclable La Route des Champs :
 - 9.1 *Règlement numéro 308-18 décrétant une dépense et un emprunt de 1 129 959,47\$ pour le pavage d'une section du Parc régional linéaire de la MRC de Rouville, adoption*
 - 9.2 Réorganisation du service du Parc régional linéaire
10. Demande d'appui :
 - 10.1 Pôle régionaux d'innovation, demande de la MRC des Appalaches
 - 10.2 Création des offices régionaux d'habitation, demande de la MRC Vaudreuil-Soulanges
11. Demandes, invitations ou offres diverses
12. Gestion financière, administrative et corporative :

- 12.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière
 - 12.2 Embauche de la conseillère aux activités touristiques
 - 12.3 Embauche temporaire d'une adjointe administrative
 - 12.4 Honoraire professionnel pour un support en comptabilité
 - 12.5 Nomination au Comité de Sécurité publique de la MRC
 - 13. Période de questions no 2 réservée au public
 - 14. Autre sujet d'intérêt pour la MRC de Rouville
 - 14.1 Invitation de la TPECS – 1^{er} juin 2018 à Exporail
 - 15. Correspondances
 - 16. Levée de la séance
- Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

Résolution 18-03-041

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 février 2018, adoption

Sur proposition de M. Robert Vyncke, appuyée par M. Yvan Pinsonneault, il est **résolu** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Rouville tenue le 7 février 2018, tel qu'il a été rédigé par la secrétaire-trésorière et de dispenser cette dernière d'en faire lecture étant donné qu'une copie de ce procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

3. Période de questions no 1 réservée au public

Un citoyen pose des questions sur les organibacs et les matières permises dans ces derniers.

4. Aménagement du territoire

4.1 Analyse de la conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé

Résolution 18-03- 042

4.1.1 Règlement 17-R-186-4 de Richelieu

Considérant que la Ville de Richelieu a transmis à la MRC de Rouville, le 16 janvier 2018, le règlement d'urbanisme 17-R-186-4 pour examen de sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Considérant, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que le conseil de la MRC de Rouville doit approuver ce règlement s'il est conforme aux objectifs du SADR et aux dispositions de son document complémentaire ou, dans le cas contraire, le désapprouver;

Considérant que le règlement 17-R-186-4 modifiant le règlement d'urbanisme 14-R-186 a pour objet de limiter, dans la zone commerciale 214, la superficie maximale de plancher d'un commerce à caractère érotique;

Considérant, après examen par le conseil de la MRC, que le règlement d'urbanisme 17-R-186-4 de Richelieu s'inscrit en conformité aux objectifs du SADR et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par Mme Jocelyne G. Deswarte et **résolu**, pour les motifs évoqués au préambule, que le conseil de la MRC de Rouville approuve le règlement d'urbanisme 17-R-186-4 de la Ville de Richelieu.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 18-03-043

4.1.2 Règlement 827-17 d'Ange-Gardien

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a transmis à la MRC de Rouville, le 16 février 2018, le règlement d'urbanisme 827-17 pour examen de sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Considérant, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que le conseil de la MRC de Rouville doit approuver ce règlement s'il est conforme aux objectifs du SADR et aux dispositions de son document complémentaire ou, dans le cas contraire, le désapprouver;

Considérant que le règlement 827-17, modifiant le règlement de zonage 617-05, a pour objet d'agrandir la zone industrielle 402 au détriment de la zone résidentielle 106 et d'y permettre des usages complémentaires à l'agriculture;

Considérant, après examen par le conseil de la MRC, que le règlement d'urbanisme 827-17 d'Ange-Gardien s'inscrit en conformité aux objectifs du SADR et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu**, pour les motifs évoqués au préambule, que le conseil de la MRC de Rouville approuve le règlement d'urbanisme 827-17 de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 18-03-044

4.2 Problématique de la renouée du Japon – espèce exotique envahissante

Considérant que la MRC de Rouville a été sensibilisée au dossier de la problématique de la renouée du Japon le long des rives de certains cours d'eau de la MRC;

Considérant que des démarches et des recherches ont été effectuées à ce propos auprès de ministères et des MRC avoisinantes pour approfondir le sujet;

Considérant qu'il apparaît que le MDDELCC et le MAPAQ ont des programmes de sensibilisation à ce sujet;

Considérant que la problématique est située dans le littoral et les rives des cours d'eau et que ces dernières sont sous la compétence municipale;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Michel Arseneault et **résolu** de sensibiliser le MDDELCC et le MAPAQ à l'impact de la renouée du Japon sur les citoyens, particulièrement en territoire agricole et leur demander d'outiller les municipalités pour aider leurs citoyens à faire face à cette plante exotique envahissante;

Que cette résolution soit transmise aux MRC du Québec et aux organismes de BV de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 18-03-045

4.3 Modification de la résolution 15-05-9656

Considérant que la résolution 15-05-9656 vient appuyer la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford dans une demande d'exclusion de la zone agricole sur une partie du lot 5 073 452 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande originale au dossier 384787 était à l'effet d'exclure 7 111,4 m² et que cette superficie a été augmentée à 10 000 m², pour donner suite à une reconnaissance de droits acquis, le tout tel qu'entériné par la résolution 2017-05-15 de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford;

Considérant qu'avec cette modification, la résolution 15-05-9656 du conseil de la MRC concorde toujours pour l'essentiel, mais qu'il y a lieu de la mettre à jour;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** de modifier la résolution 15-05-9656, en remplaçant au troisième considérant la superficie inscrite de 7 111,4 m² par 10 000 m², et de transmettre la présente résolution à la CPTAQ et à la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 18-03-046

5.1 Modification de la quote-part des travaux de cours d'eau

Considérant que dans la résolution 17-12-265 sur les répartitions partielles des travaux de cours d'eau qu'une partie du montant réparti dans le cours d'eau du Village à Ange-Gardien incluait des montants reliés à une poursuite;

Considérant que les frais reliés à cette poursuite sont à la charge de la MRC de Rouville et qu'à ce titre il y a lieu de modifier le montant de la répartition partielle attribué à Ange-Gardien pour les enlever;

En conséquence de Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyée par M. Guy Benjamin, il est **résolu** de modifier la résolution 17-12-256 en y remplaçant dans le tableau de répartition les informations concernant le Cours d'eau du Village par les suivantes :

Cours d'eau du Village	Ange-Gardien	100 %	22 330,91 \$
------------------------	--------------	-------	--------------

Il est également **résolu** de prendre la différence de 7 608,59 \$ dans le fonds général à même le surplus de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget.

6. Gestion des matières résiduelles

Résolution 18-03-047

6.1 Programme de compensation aux municipalités pour la valorisation des matières résiduelles – 2e versement 2017

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville, par sa résolution numéro 17-3-054 du 1^{er} mars 2017, a adopté un *Programme de compensation aux municipalités pour la valorisation des matières résiduelles pour l'année 2017* visant à couvrir une part des investissements que les municipalités font localement au niveau de la valorisation de certaines matières résiduelles (RDD, TIC, matériaux secs,

boues municipales, collecte des feuilles) et à les inciter à investir les sommes reçues dans la valorisation des matières résiduelles;

Considérant que ce programme inclut une grille de répartition des montants à redistribuer aux municipalités en deux versements et qu'il y a lieu de verser le second versement aux municipalités, celles-ci ayant fourni l'ensemble des pièces justificatives;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu**, d'autoriser la secrétaire-trésorière à verser aux municipalités le 2^e versement en vertu du *Programme de compensation aux municipalités pour la valorisation des matières résiduelles pour l'année 2017* selon la grille de répartition, laquelle grille fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 18-03-048

6.2 Acquisition du terrain de Saint-Césaire, précisions

Considérant que, par la résolution 18-02-022 du 7 février 2018, la MRC de Rouville a autorisé l'acquisition d'une partie du lot 1 593 928 dans le but de construire un écocentre satellite;

Considérant que la MRC a mandaté la firme d'arpentage Groupe Civitas pour lotir le terrain à acquérir et ainsi faire émettre un nouveau numéro de lot;

Considérant que le nouveau numéro de lot sera 6 221 044;

Considérant les délais pour obtenir l'approbation du Registre foncier du Québec et les recommandations de l'arpenteur géomètre au dossier de prolonger le délai de 30 jours supplémentaire pour finaliser l'achat du terrain

En conséquence, il est proposé par M. Michel Arseneault, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** d'autoriser le préfet M. Jacques Ladouceur, ou en son absence la préfète suppléante, Mme Jocelyne G. Deswarte, et la directrice générale, Mme Susie Dubois ou en son absence la directrice générale adjointe, Mme Anne-Marie Dion, à signer pour et au nom de la MRC de Rouville le contrat à intervenir avec le vendeur pour acquérir le lot 6 221 044 situé dans la Ville de Saint-Césaire;

Il est également **résolu** d'autoriser le préfet, M. Jacques Ladouceur à signer la lettre de modification de l'offre d'achat qui a pour objet pour prolonger la date de clôture jusqu'au 19 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

7. Sécurité publique

Aucun sujet.

8. Promotion et développement économique

Résolution 18-03-049

8.1 Répartition budgétaire de la campagne de promotion touristique 2018

Considérant que la MRC de Rouville désire débiter sa campagne de promotion touristique régionale pour l'année 2018;

Considérant que la Coordonnatrice aux activités touristiques a déposé au conseil des maires un budget prévisionnel intitulé « *Budget 2018 – Campagne de promotion touristique* » pour couvrir l'ensemble des dépenses liées à la campagne de promotion et que ces derniers s'en disent satisfaits;

Considérant que cette approbation n'enlève pas l'obligation de soumettre les dépenses effectuées pour ratification et approbation par le conseil;

En conséquence, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par M. Michel Arseneault et **résolu** d'autoriser la Coordonnatrice aux activités touristiques à débiter sa campagne de promotion touristique 2018 selon les prévisions établies dans le document « *Budget 2018 – Campagne de promotion touristique* », pourvu que l'ensemble de ces dépenses soit déposé à une séance ultérieure pour approbation par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget.

9. Piste cyclable La Route des Champs

Résolution 18-03-050

9.1 *Règlement numéro 308-18 décrétant une dépense et un emprunt de 1 129 959,47 \$ pour le pavage d'une section du Parc régional linéaire de la MRC de Rouville, adoption*

Considérant que la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rouville projette la réalisation de travaux de pavage d'une section de son Parc régional linéaire;

Considérant, afin de subvenir au financement de ces travaux, que la MRC de Rouville désire se prévaloir du pouvoir en matière d'emprunt prévu aux articles 1060.1 et suivants du Code municipal du Québec;

Considérant qu'un avis de motion du règlement numéro 308-18 a été donné lors de la session ordinaire du 7 février 2018 et qu'un projet de règlement y a aussi été déposé, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par M. Louis Bienvenu et **résolu** d'adopter le *Règlement numéro 308-18 décrétant une dépense et un emprunt de 1 129 959,47 \$ pour le pavage d'une section du Parc régional linéaire de la MRC de Rouville*, ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt pour le pavage d'une partie de la Piste cyclable La Route des Champs.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget

Résolution 18-03-051

9.2 Réorganisation du service du Parc régional linéaire

Considérant que la MRC a créé un Comité pour la piste cyclable la Route des champs et que ce dernier, après étude de l'organisation du travail requis pour son entretien, recommande de revoir en entier celle-ci;

Considérant que le comité propose que l'entretien pourrait être effectué par les municipalités participantes à la Partie 5 et ce officialisé par une entente;

Considérant que cette nouvelle manière de faire entraîne l'abolition du poste saisonnier de Préposé à l'entretien de la piste cyclable

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** de suivre les recommandations du comité de la piste cyclable:

- De revoir le fonctionnement de l'entretien de la piste cyclable avec des ententes avec les municipalités intéressées et de contacter les directions générales à ce sujet;
- De recourir à des firmes externes en entretien paysager pour les portions où il n'y aura pas d'entente avec les municipalités;
- D'abolir le poste de Préposé à l'entretien de la piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget

10. Demande d'appui :

Résolution 18-03-052

10.1 Pôles régionaux d'innovation, demande de la MRC des Appalaches

Considérant la résolution CM-2018-02-8071 de la MRC des Appalaches concernant la mise en place des Pôles régionaux d'innovation et sa demande au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC comme l'acteur principal de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat;

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville partage cette demande et les motifs à l'appui de celle-ci formulés par la MRC des Appalaches;

Considérant que la région de la Montérégie se compose de 14 MRC qui regroupent 179 municipalités, avec une population totale de 1 520 100 habitants, ce qui pose un grand défi de concertation en comparaison avec les autres régions administratives de la province;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Arseneault, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** :

- D'appuyer la demande de la MRC des Appalaches;
- De transmettre cette résolution d'appui au Premier Ministre du Québec, M. Philippe Couillard, aux députés provinciaux de notre territoire, à la FQM et à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

10.2 Création des offices régionaux d'habitation, demande de la MRC Vaudreuil-Soulanges

Après examen de la demande d'appui de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le conseil de la MRC convient de ne pas y donner suite.

11. Demandes, invitations et offres diverses

Aucun sujet.

12. Gestion financière, administrative et corporative

Résolution 18-03-053

12.1 Ratification et approbation des comptes et rapports sur les dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière

Sur proposition de M. Denis Paquin appuyée par M. Yvan Pinsonneault, il est **résolu** que les comptes soumis pour approbation à la présente séance, lesquels comptes et dépenses totalisent 551 845,42 \$, soient ratifiés et approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à payer ces comptes.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Parties 1, 2, 3, 4 et 5 du budget

Résolution 18-03-054

12.2 Embauche de la conseillère aux activités touristiques

Considérant que l'embauche d'une ressource à temps plein pour la gestion du BIT est prévue pour la période estivale, ressource qui prendra aussi en charge les activités de la piste cyclable;

Considérant que le dossier du plan de développement du réseau cyclable de la MRC, qui est identifié au budget 2018 de la MRC, est présentement en cours et qu'une ressource est nécessaire pour le coordonner;

Considérant que Mme Caroline Martel a occupé le poste de Responsable du Bureau d'information touristique les années précédentes et que son travail a toujours été satisfaisant;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** d'embaucher Mme Caroline Martel au poste contractuel de conseillère aux activités touristique, à temps plein, 35h par semaine, pour la période du 19 mars au 27 octobre 2018, et ce, aux conditions de travail convenues préalablement et décrites dans la lettre d'embauche qui sera transmise à cette dernière.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 18-03-055

12.3 Embauche temporaire d'une adjointe administrative

Considérant qu'une adjointe administrative est présentement absente pour une durée déterminée et que la direction recommande de la remplacer de manière temporaire;

Considérant que Mme Geneviève Grimard est disponible 2 jours par semaines comme aide temporaire et que Mme Grimard a déjà effectué un remplacement similaire en 2017

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** d'engager Mme Geneviève Grimard, temporairement pour un salaire d'un maximum de 2000 \$ et une durée maximale de 6 semaines.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 18-03-056

12.4 Honoraire professionnel pour un support en comptabilité

Considérant que le directeur des services financiers de la MRC est présentement en arrêt de travail pour une durée indéterminée;

Considérant que la direction recommande de recourir aux services d'un consultant externe pour la préparation des états financiers 2017;

Considérant que la consultante Mme Diane Caissy propose ses services pour la préparation de ceux-ci, au tarif de 95 \$ de l'heure à raison d'environ 14 h par semaine;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** de recourir aux services de Mme Diane Caissy pour un support en comptabilité en vue de la réalisation des états financiers 2017 de la MRC de Rouville, au tarif horaire de 95 \$.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 18-03-057

12.5 Nomination au Comité de Sécurité publique de la MRC

Considérant que le conseil de la Municipalité de Rougemont, par sa résolution numéro 18-02-3374 du 5 février 2018, nomme M. Pierre Dion, conseiller, pour siéger au Comité de sécurité publique de la MRC de Rouville en cas de non-disponibilité du maire;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** d'entériner la nomination de M. Pierre Dion, conseiller de la Municipalité de Rougemont, à titre de substitut du maire, M. Michel Arseneault, aux séances du Comité de sécurité publique de la MRC, et ce, jusqu'au terme du mandat des membres actuels de ce comité prévu en novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

13. Période de questions no 2 réservée au public

Un citoyen pose une question sur le procès-verbal de la dernière séance, il fait également une précision sur la question du Comité de conservation des sols qu'il avait posé lors d'une séance précédente.

14. Autre sujet d'intérêt pour la MRC de Rouville

14.1 Invitation de la TPECS – 1^{er} juin 2018 à Exporail

M. Ladouceur transmet une invitation pour une rencontre qui aura lieu le 1^{er} juin 2018 et qui sera organiser par la Table des préfets et Élus de la Couronne sud. Cette rencontre portera sur les enjeux de la CMM. L'invitation officielle sera transmise en temps et lieu aux municipalités.

Résolution 18-03-058

Coalition de l'A- 30

Considérant que l'autoroute 30 souffre d'une congestion chronique et croissante, notamment entre les autoroutes 10 et 20;

Considérant que l'autoroute 30 supporte une importante proportion du transit en provenance ou à destination des États-Unis, de l'Ontario, des Maritimes, des régions du Québec ou de la grande Rive-Sud;

Considérant le développement de projets d'envergure en matière de développement économique et de transport sur le territoire de la grande Rive-Sud, notamment le Réseau express métropolitain, les pôles logistiques, les zones industrialo-portuaires, le déménagement de la brasserie Molson, ou encore la construction du nouveau pont Champlain et la réfection complète du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, et les impacts appréhendés de ces projets sur le volume de trafic sur l'autoroute 30;

Considérant que la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, dont la MRC de Rouville est membre, positionne depuis de nombreuses années l'autoroute 30 comme un axe de développement économique qui dépasse la simple fonction de voie de contournement et qui fait le lien entre les pôles logistiques de Les Cèdres et de Contreccœur ainsi que les zones industrialo-portuaires;

Considérant la mise en place en 2017 d'un Comité transport chapeauté par la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud (ci-après « CCIRS ») visant la fluidité sur l'autoroute 30, où siègent entre autres des représentants de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, de l'agglomération de Longueuil et du milieu des affaires;

Considérant le dépôt d'un mémoire par la CCIRS le 12 mai 2017, la diffusion d'une lettre d'opinion le 19 septembre 2017, et des rencontres tenues en 2017 avec les caucus de la Montérégie des partis politiques provinciaux ainsi que la direction régionale métropolitaine du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, afin de sensibiliser le gouvernement et lui demander un engagement clair à mettre en place le plus rapidement possible des mesures afin d'assurer une meilleure fluidité sur l'autoroute 30;

Considérant la démarche initiée par la CCIRS afin de mettre sur pied une coalition regroupant notamment l'agglomération de Longueuil, les MRC et les municipalités de la Couronne Sud, avec pour mission de positionner ce dossier comme un enjeu électoral pour la Montérégie et ainsi forcer tous les partis politiques provinciaux à s'engager pour des mesures à court terme permettant d'améliorer la fluidité de l'autoroute 30, notamment dans le tronçon délimité entre les autoroutes 10 et 20;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville appuie la démarche initiée par la Chambre de commerce et d'industries de la Rive-Sud afin de mettre sur pied une coalition visant l'optimisation de la fluidité de l'autoroute 30.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

15. Correspondances

Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux maires aux fins de la présente séance ne font l'objet d'aucune délibération.

M. Paquin souligne la correspondance de la Table des préfets de la Montérégie au Ministre Coiteux.

Résolution 18-03-059

16. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Michel Arseneault et **résolu** de lever la séance à 20 h 00.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Le préfet

La secrétaire-trésorière